

I) Secret des affaires: un péril démocratique imminent



Dans une interview accordée à "Libération", le patron de la France insoumise explique faire face à un "stratège déterminé et rusé".

Jean-Luc Mélenchon, chef de file de La France insoumise, qualifie Emmanuel Macron de "stratège déterminé et rusé" et assure que "jamais un président n'avait eu autant de médias dans sa main", dans une interview à paraître ce samedi 26 mai dans Libération.

"Nous affrontons un stratège déterminé et rusé. De plus, (...) jamais un président n'avait eu autant de médias dans sa main. On vit dans une ambiance d'apologie permanente", affirme le leader des Insoumis à la veille des "marées populaires" espérées par les organisateurs, dont LFI, lors des manifestations anti-Macron organisées ce samedi dans toute la France.

"Le monde de Macron n'a pas gagné"

"Ce n'est pas Hollande, cet ectoplasme flottant sur l'eau tiède qui ne bougeait pas en attendant que tout le monde s'épuise. Macron, lui, est continuellement en mouvement. Un mélange de Sarkozy et de Giscard. A l'Assemblée, il pleut des textes de loi. Journalistes et députés suffoquent. Les militants sont durement réprimés. La lutte est rude", dit-il. Mais "le monde de Macron n'a pas gagné", ajoute-t-il, assurant que "des milliers de jeunes étudiants ont divorcé avec le système".

"Ce qui l'emporte aujourd'hui dans les esprits, que l'on ait ou pas participé au blocage de sa fac, c'est que ce monde est pourri. Et que ses valeurs ne valent pas la peine d'être vécues. Je me souviens du monde étudiant à la fin des années 90. La mentalité générale était largement acquise aux idées libérales. C'est fini. Monsieur Macron vient de divorcer d'avec cette jeunesse", affirme-t-il.

"La contestation est partout"

"Cela fait un an qu'il est élu et on se croirait à la fin de l'ère Hollande: la contestation est partout. Il a moins de 50 % d'opinions favorables. Ce pays est en ébullition. La présidentielle n'a rien purgé. En fait, l'élection a été faussée au premier tour, où il est passé d'une tête sur un discours 'ni droite ni gauche', et au second, dans un vote imposé. Résultat, un président pour riches bien à droite. Bien des gens se sont fait avoir. Ils le savent désormais".

Il affirme également que les dix-sept députés LFI, "dix-sept têtes dures, habituées à (se) débrouiller seuls, chacun avec son tempérament (...) ont appris à travailler ensemble".

"Je nous sens plus forts. Si demain, il fallait faire un gouvernement, je sais avec qui", dit-il.

II Emmanuel Macron et Edouard Philippe n'ont jamais été aussi impopulaires depuis leur entrée en fonction

CHUTE - Un sondage BVA publié ce vendredi attribue une baisse de popularité à Emmanuel Macron et à Edouard Philippe. Le chef d'Etat et du gouvernement atteignent leur plus bas niveau bas depuis leur entrée en fonction.

La rédaction de LCI

Emmanuel Macron et Edouard Philippe dans le même bateau. Selon un sondage BVA diffusé ce vendredi, le président et son premier ministre subiraient tous deux une chute de leur cote de popularité ce mois de mai. Respectivement -3 et -2 points. Avec seulement 40% d'opinions positives, le chef de l'Etat retrouve son niveau de popularité de mars, le plus bas depuis le début de son mandat, il y a un an. Et selon cette enquête réalisée pour *Orange*, *RTL* et *La Tribune*, sa cote chute en particulier auprès des sympathisants Les Républicains, avec -14 points d'opinions positives.

Même contrecoup pour la popularité d'Edouard Philippe qui n'écope que de 43% d'opinions positives. Comme Emmanuel Macron, il retrouve son plus bas niveau. 53% (+2) des personnes interrogées ont une mauvaise opinion de lui en tant que chef du gouvernement. Et là encore, c'est auprès des proches de LR que sa cote plonge le plus (-7). Les sympathisants du Front national lui accordent quant à eux 5 points de moins quand ceux de La République en marche lui en attribuent 4 de moins.

Le gouvernement pas assez ferme pour près d'un quart des Français

Ce trou d'air s'expliquerait par le fait qu'environ un tiers des Français considère l'attitude de l'exécutif "trop ferme" dans la gestion des principaux conflits sociaux. Un Français sur deux estime par ailleurs que l'exécutif n'accorde "pas assez" de place au dialogue avec les syndicats. Au contraire, un quart à un tiers ne le juge "pas assez ferme".

En contre-pieds, la cote de popularité de Nicolas Hulot grimpe de deux points (40%), Xavier Bertrand (33%, +2), Jean-Michel Blanquer (32%, +2) et Marion Maréchal-Le Pen (32%, +1).

Enquête réalisée en ligne du 23 au 24 mai auprès de 1.000 personnes de 18 ans et plus, selon la méthode des quotas. Marge d'erreur de 1,4 à 3,1 points.



III) L'affaire Kohler éclabousse Macron

Par Laurent Mauduit et martine orange

Selon les documents de la commission de déontologie que nous publions, le secrétaire général de l'Élysée n'a jamais révélé à cette instance ses liens familiaux avec la société MSC. Pour faciliter son pantouflage controversé en 2016, Emmanuel Macron a signé une attestation qui n'évoque pas la situation de conflit d'intérêts de son ami et plus proche collaborateur.

La situation du secrétaire général de l'Élysée devient de plus en plus embarrassante, non seulement pour lui-même, mais aussi pour le chef de l'État. C'est ce que mettent en évidence les documents de la commission de déontologie de la fonction publique que nous publions. Ils apportent la preuve qu'Alexis Kohler n'a jamais révélé à cette instance ses liens familiaux avec les actionnaires de la société Mediterranean Shipping Company (MSC), ni en 2014 quand il a reçu un avis défavorable à sa demande de pantouflage vers le deuxième groupe mondial de transport maritime, ni en 2016 quand l'avis a été favorable.

Mais ils placent aussi Emmanuel Macron dans une situation délicate car il a produit en 2016 une attestation, que nous publions, pour faciliter le départ vers le privé de son collaborateur, attestation qui n'évoque pas non plus la situation de conflit d'intérêts de celui qui était peu de temps avant son directeur de cabinet au ministère de l'économie.

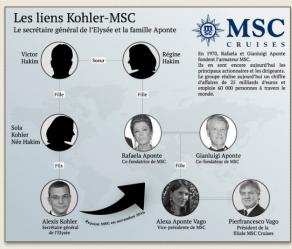
En résumé, les documents que nous publions soulèvent une rafale de questions graves : l'actuel secrétaire général de l'Élysée n'a-t-il pas commis une faute en ne révélant pas à sa hiérarchie, à Bercy d'abord, puis par deux fois à la commission de déontologie, les liens familiaux qu'il entretenait avec ce groupe, à savoir que sa mère, Sola Hakim, est la cousine germaine de Rafaela Aponte, cofondatrice avec son mari Gianluigi Aponte de MSC ?

Pourquoi produit-il des attestations indiquant qu'il n'a jamais eu à traiter du dossier des chantiers de Saint-Nazaire et de son principal client MSC – ce qui semble une étrangeté, le dossier ayant constamment occupé les ministères de l'économie et des finances à partir de 2009 – sans préciser, comme il l'a fait dans sa déclaration à la suite de nos questions, qu'il s'est toujours déporté en raison de ses liens familiaux ?

Et quand le chef de l'État a écrit cette attestation, ignorait-il ces liens ou bien les connaissait-il ? Mais si c'est cette dernière hypothèse qui est la bonne, pourquoi s'est-il tout de même porté garant pour son ami et collaborateur ? Autant de questions que nous avons soumises aux protagonistes de l'histoire (voir notre Boîte noire et <u>l'onglet Prolonger</u> associé à cet article). Le président de la République, Emmanuel Macron n'a pas répondu à nos questions.

Pour sa part, Alexis Kohler a attendu que notre enquête soit mise en ligne pour, un peu plus de trois heures plus tard, nous faire savoir « que, dans toutes ses fonctions successives au sein de l'État, M. Kohler a toujours informé sa hiérarchie de ses liens familiaux, ainsi que ses collègues de travail qui avaient à connaître cette circonstance ; - que ces liens personnels étaient connus de la Commission de Déontologie de la Fonction Publique; - que M. Kohler ne s'est jamais trouvé ou placé en position décisionnaire ou en situation de faire valoir une opinion personnelle dans les travaux internes et délibérations concernant MSC. Ceci reste effectif pour le présent comme pour l'avenir ; – que M. Kohler s'est toujours conformé aux termes des décisions de la Commission de Déontologie ». On trouvera également la version intégrale de ce message de l'Élysée sous <u>l'onglet Prolonger</u> associé à cet article. Dans son message, l'Élysée fait aussi valoir que l'enquête de Mediapart sur Alexis Kohler et la présentation qui en est faite « sont manifestement attentatoires à ses droits ».

Mediapart a réalisé une infographie qui présente les liens familiaux entre Alexis Kohler et la famille actionnaire de MSC:



© Antton Rouget

Ces deux avis de la commission de déontologie, celui défavorable de 2014, et celui favorable de 2016, nous les avons déjà cités dans la première enquête de Mediapart consacrée aux demandes de pantouflage d'Alexis Kohler, après avoir scruté les rapports annuels de la commission de déontologie (*voir notre article ici*). Mais dans ces rapports annuels, la commission de déontologie a non seulement l'habitude de présenter ses avis de manière anonymisée mais aussi de manière condensée, et sans que ceux-ci soient assortis des attestations que les hauts fonctionnaires peuvent présenter à l'appui de leur demande d'avis.

Par deux fois, Mediapart a demandé à la commission de déontologie d'avoir accès aux avis concernant Alexis Kohler, puisque ceux-ci, ainsi que les documents préparatoires, font pourtant partie des documents communicables au public, selon une jurisprudence constante de la d'accès Commission aux documents administratifs (CADA). Par deux fois, nous n'avons pas obtenu de réponse. La troisième demande a été la bonne (on peut prendre connaissance de notre courrier de demande à la commission sous l'onglet Prolonger associé à cet article). La commission nous a adressé l'ensemble des documents que nous lui avions demandés.

Le premier dossier concerne la demande de mise en disponibilité d'Alexis Kohler en date du 26 juin 2014 ; les réponses à un questionnaire fournies par lui ; une attestation de MSC, signée par Alexa Aponte Vago, qui est la vice-présidente du groupe et la cousine issue de germain d'Alexis Kohler ; une attestation de Rémy Rioux, qui est à l'époque le directeur de cabinet du ministre des finances Pierre Moscovoci ; et enfin la délibération de la commission de déontologie :

Kohler n'aurait jamais dû accepter de siéger à STX

L'analyse de ces documents fait émerger un fait, ou plutôt une omission très importante : jamais Alexis Kohler ne mentionne ses liens familiaux existants avec MSC. Si la commission émet un avis défavorable à sa mise en disponibilité et à son départ vers le groupe de transport maritime, c'est pour une raison, et une seule : c'est qu'il « résulte des éléments soumis à la commission que dans le cadre de ses fonctions à l'Agence des participations de l'État » (APE) – il en a été membre de la fin des années 2000 jusqu'au 1er août 2012, avant de devenir jusqu'à avril 2014 directeur adjoint du cabinet de Pierre Moscovici -, « M. Kohler a, en qualité de représentant de l'État au conseil d'administration de STX France [les chantiers de Saint-Nazaire], participé en février 2012 à une délibération de ce conseil autorisant la conclusion d'un contrat d'achat d'un paquebot par la société MSC ».

Mais du lien familial, il n'est pas fait mention. Car dans le cas contraire, la commission de déontologie y aurait naturellement trouvé un second motif pour fonder son avis négatif.

Dans cette délibération, il y a encore un autre motif de surprise. Car on y apprend juste après qu'Alexis Kohler a voté en faveur de cette délibération, non pas de son propre chef, mais « en application d'une instruction du ministre de l'économie et des finances », en l'occurrence François Baroin. Et s'il en a été ainsi, c'est qu'Alexis Kohler « avait antérieurement fait connaître qu'il ne souhaitait pas traiter de dossiers concernant MSC ». Pourquoi Alexis Kohler manifeste-t-il ce souhait ? Assez curieusement, la commission de déontologie, qui est à l'époque présidée par Jacques Arrighi de Casanova et qui a « entendu » le haut fonctionnaire, ne s'interroge pas sur les raisons qui le conduisent à ne pas vouloir « traiter » de ces dossiers. De la part de la commission, cela paraît pour le moins léger.

Cette formulation utilisée dans l'avis de la commission fait émerger une interrogation, qui pourrait mettre aussi gravement en cause les services de l'époque : si l'APE, à l'époque dirigée par Bruno Bézard, avait été informée par Alexis Kohler qu'il ne voulait pas traiter des dossiers concernant MSC, en connaissait-elle les raisons? Avait-elle aussi été informée du lien familial existant entre le croisiériste et le haut fonctionnaire?

Et si tel avait été le cas, pourquoi l'APE a-t-elle pris le risque de nommer malgré tout le même Alexis Kohler au poste de représentant de l'État à STX, alors qu'à cette époque, comme nous l'avons raconté, les chantiers de Saint-Nazaire n'avaient qu'un seul client, en l'occurrence MSC, pour assurer leur survie et que tout le monde se mettait en quatre pour décrocher cette commande, dont le financement finit par échouer à la Caisse des dépôts (*voir notre enquête*)?

À cela s'ajoute une interrogation sur l'attitude de Rémy Rioux. Celui-ci est un proche d'Alexis Kohler : à l'époque, ils travaillent ensemble à l'APE. Lorsque Rémy Rioux abandonne le secteur des transports à l'APE en 2010, c'est Alexis Kohler qui reprend ses dossiers et se retrouve ainsi désigné comme représentant de l'État au conseil des chantiers navals de Saint-Nazaire (STX France). Rémy Rioux, qui depuis est devenu le patron de l'Agence française de développement (AFD), ignorait-il alors la proximité familiale qui existait entre le principal client de Saint-Nazaire et son successeur ?

Aujourd'hui, Pierre Moscovici assure qu'il « était au courant des liens familiaux existants, sans plus de précision, entre la famille Aponte et Alexis Kohler ». « Celui-ci s'est déporté de tous les dossiers. Le sujet était suivi par Rémy Rioux », précise l'ancien ministre des finances. Son directeur de cabinet est donc, au moins à partir de 2012, parfaitement informé de la situation et choisit de la couvrir par le silence. Selon plusieurs témoignages recueillis auprès de fonctionnaires travaillant à Bercy, les liens d'Alexis Kohler, le fait qu'il se déporte des dossiers concernant MSC étaient ignorés à cette date. « Il y avait des rumeurs. Mais on ne savait rien de précis », dit l'un d'entre eux aujourd'hui.

Par deux fois, en 2014 et 2016, c'est Rémy Rioux – et non Pierre Moscovici comme le veut l'usage – qui fournit l'attestation à la commission de déontologie qu'Alexis Kohler n'a jamais eu à traiter un contrat avec MSC. Dans ses attestations, il ne précise pas qu'Alexis Kohler s'est déporté des dossiers de Saint-Nazaire, comme Alexis Kohler le dit aujourd'hui. Il n'a juste pas eu à les traiter, selon l'ancien directeur de cabinet de Pierre Moscovici. En dire plus aurait peut-être amené à apporter des précisions que manifestement ni l'intéressé ni ses proches ne voulaient donner.

Tout cela montre combien la commission de déontologie en est réduite au statut de chambre d'enregistrement, et combien la haute fonction publique sait en jouer avec elle, en se contentant du seul respect des formes.

Car cette simple remarque aurait dû attirer l'attention de la commission, si elle avait été un peu curieuse.

Comment expliquer en effet qu'Alexis Kohler, d'abord en tant que représentant de l'État chez STX, puis en tant que directeur adjoint de cabinet du ministre de finances, se tienne à l'écart d'un dossier qui mobilise, de l'aveu même de quatre ministres des finances et de l'économie – Pierre Moscovici, Michel Sapin, Arnaud Montebourg et Christophe Sirugue –, une grande partie de l'énergie et du temps de leur cabinet et de l'appareil d'État depuis 2009 ? N'y avait-il pas là quelque volonté berner la commission pour faciliter un pantouflage ?

Au travers de cet avis de la commission de déontologie apparaît, en tout cas, un très grave dysfonctionnement de l'État : selon les avis recueillis auprès d'anciens membres de la commission de déontologie, Alexis Kohler n'aurait jamais dû accepter de siéger au conseil de STX, en en expliquant les raisons ; et la direction de l'APE, le sachant, n'aurait jamais dû lui demander de devenir administrateur représentant l'État d'une société dont sa famille était le principal client.

Pourquoi les uns et les autres ont-ils pris de risque de ne pas respecter les règles minimales de déontologie ? Est-ce parce qu'ils s'estimaient audessus de tout cela ? Ou pour d'autres raisons ?

Le deuxième dossier transmis par la commission de déontologie comprend la demande de mise en disponibilité pour convenances personnelles d'Alexis Kohler en date du 15 septembre 2016; un questionnaire rempli par Alexis Kohler assorti d'une déclaration sur l'honneur ; une nouvelle attestation de MSC, toujours signée par Alexa Aponte Vago, la cousine issue de germain du haut fonctionnaire; une attestation en date du 15 septembre d'Emmanuel Macron, démissionné de ses fonctions de ministre de l'économie deux semaines plus tôt ; une nouvelle attestation de Rémy Rioux, ex-directeur de cabinet de Pierre Moscovici ; et la délibération de la commission de déontologie, qui est alors présidée par un conseiller d'État honoraire, Roland Peylet:

Une faute de nature à altérer l'avis de la commission



Alexis Kohler arrive à l'Élysée, le 3 janvier 2018. © Reuters

À l'examen de cette nouvelle demande de mise en disponibilité d'Alexis Kohler, on comprend assez vite les raisons pour lesquelles l'avis de la commission de déontologie, dont les membres ont changé entre-temps, est devenue, cette fois, favorable. Tout le dossier a été rempli pour gommer la moindre aspérité, pour faciliter le départ du directeur de cabinet d'Emmanuel Macron vers MSC.

La loi interdit à un fonctionnaires ayant exercé l'autorité publique sur une entreprise privée de s'y faire embaucher dans les trois années suivantes. Ce délai de trois ans étant écoulé, rien n'interdit donc désormais, pour la commission, à Alexis Kohler de rejoindre MSC. « Considérant qu'il ne résulte pas des éléments soumis à la commission, et notamment des attestations de M. Macron, ancien ministre de l'économie, et de M. Rioux, ancien directeur de cabinet, que M. Kohler ait été chargé, dans le cadre de ses fonctions qu'il a en effet exercées, d'assurer la surveillance ou le contrôle de la société MSC ou de toute autre entreprise ayant eu avec elle, au cours de cette période, les liens définis [par la loi] ou de conclure des contrats de toute nature avec l'une de ces entreprises, ou de formuler un avis sur ces mêmes contrats, ou encore de proposer directement à l'autorité compétente des décisions relatives à des opérations réalisées par l'une de ces entreprises ou de formuler un avis sur de telles décisions », la commission rend donc un avis favorable. Tout en l'assortissant d'une interdiction formelle : l'intéressé devra s'abstenir « jusqu'au 30 août 2019 de toute relation professionnelle avec les membres du cabinet du ministre de l'économie et des finances qui appartenaient à ce cabinet lorsque lui-même y était en fonctions et qui y seraient encore en fonctions ».

Pourtant, de nombreux faits font comprendre que

la commission n'a pas disposé de toutes les informations nécessaires pour rendre son avis de manière éclairée.

D'abord, selon nos informations, Alexis Kohler n'a pas été entendu par la commission mais seulement par son rapporteur. De plus, l'ensemble du dossier vient confirmer qu'il n'a toujours pas révélé la nature des relations familiales qui le liaient au groupe MSC, qu'il veut rejoindre. Un membre de cette commission est formel : cette information ne lui a jamais été donnée. Et comme la commission ne dispose pas de pouvoir d'investigation mais est seulement une autorité administrative, elle ne peut que se fier aux informations que lui communique le candidat au départ, ou à celles qui sont contenues dans les attestations.

Dans la déclaration sur l'honneur qu'il remplit, Alexis Kohler confirme n'avoir effectué aucune surveillance ou contrôle sur MSC dans le courant des trois années précédant sa nouvelle demande de mise en disponibilité. Pour le membre de la commission de déontologie que nous avons consulté, cette information incomplète qui a été l'autorité administrative indéniablement une faute qui est de nature à avoir altéré son avis - et en tout cas une « faute disciplinaire ». Cette demande de mise en disponibilité intervient en effet postérieurement à la promulgation de <u>la loi n° 2016-483 du 20 avril</u> 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires qui, en son article 2, édicte des règles très strictes : « Le fonctionnaire veille à faire cesser immédiatement ou à prévenir les situations de conflit d'intérêts dans lesquelles il se trouve ou pourrait se trouver. Au sens de la présente loi, constitue un conflit d'intérêts toute situation d'interférence entre un intérêt public et des intérêts publics ou privés qui est de nature à influencer ou paraître influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif de ses fonctions. »

Avant même que la loi ne précise ces obligations de prévention des conflits d'intérêts, une jurisprudence a été instaurée au ministère des finances à cet effet. Il est d'usage que le ministre fasse une note aux directeurs des administrations centrales et aux membres de son cabinet pour les informer que son directeur de cabinet, s'il vient d'un groupe privé, se déportera de toute décision sur ce sujet, ou ne devra être mis en copie d'aucune correspondance à son sujet.

Le premier à installer cette jurisprudence est Laurent Fabius: quand, en 2000, il devient ministre des finances et va débaucher chez PPR, le groupe de la famille Pinault, son directeur de cabinet, Bruno Cremel, il rédige une telle note. Longtemps plus tard, en août 2016, Michel Sapin suit exactement la même procédure quand il recrute à la Société générale son nouveau directeur de cabinet, Thierry Aulagnon. Comme dans l'intervalle, la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP) a vu le jour, la procédure est même encore plus encadrée que cela : avant même d'être nommé, Thierry Aulagnon fait une déclaration d'intérêt auprès de la HATVP, indiquant ses liens avec des entreprises privées, mais aussi les liens de son épouse.

Par contraste, on mesure donc, dans le cas d'Alexis Kohler, que ce dernier, plutôt que d'afficher un potentiel conflit d'intérêts – ce qui lève tout soupçon –, l'a tu constamment tout au long de sa carrière à Bercy. Interrogé sur les raisons pour lesquelles, alors qu'il était informé

des liens familiaux existants entre Alexis Kohler et MSC, il n'a pas jugé bon d'agir comme ses collègues et de faire une note informant publiquement l'ensemble des services que son directeur adjoint de cabinet ne traiterait pas ces dossiers, Pierre Moscovici nous a répondu : « À mon arrivée, le dossier MSC n'était pas sur ma table. Il n'était pas établi que nous aurions à travailler dessus. » À l'époque, tout le monde pourtant se décarcasse pour savoir comment l'État peut participer d'une manière ou d'une autre au financement de la nouvelle commande du croisiériste pour aider Saint-Nazaire. Quant à une note publique annonçant la mise à l'écart d'Alexis Kohler sur ces dossiers, cela ne se justifiait pas, selon l'ancien ministre des finances, puisqu'il « lui avait fait part de ses liens familiaux ».

Dans le dossier présenté par Alexis Kohler à la commission de déontologie en 2016, il y a un autre document qui retient l'attention. Il s'agit de la nouvelle attestation fournie par Alexa Aponte Vago, la cousine issue de germain d'Alexis Kohler. Celle-ci indique que ce dernier « aura pour fonction au sein de [son] entreprise de Group Chief Financial officer » — en clair de directeur financier du groupe.

Des questions autour de l'attestation de Macron



Similaire à la précédente attestation, ce document présente toutefois un détail important : il est daté du 4 janvier 2016, alors qu'Alexis Kohler ne déposera sa demande de mise en disponibilité que le 15 septembre suivant.

En clair, le haut fonctionnaire travaille pendant plus huit mois comme directeur de cabinet du ministre de l'économie Emmanuel Macron, tout en ayant déjà conclu un accord confidentiel avec MSC, au terme duquel il va en devenir le directeur financier. Formulé différemment, le haut fonctionnaire a eu une attache pendant ces huit mois avec un groupe qu'il a pris soin de ne pas révéler.

Ce qui correspond très exactement à la situation de conflit d'intérêts, telle qu'elle est définie par cette loi d'avril 2016 sur la déontologie des fonctionnaires, puisque est prohibée toute « interférence entre un intérêt public et des intérêts publics ou privés » de nature à « influencer » ou seulement « paraître influencer » l'exercice indépendant d'une fonction publique.

Du même coup, l'attestation fournie par Emmanuel Macron le 15 septembre 2016 à la commission de déontologie, soit deux semaines après sa démission de ses fonctions de ministre de l'économie – même si l'attestation a pour en-tête la mention « Le ministre » -, retient l'attention pour une double raison. La première, c'est qu'Emmanuel Macron, comme Pierre Moscovici précédemment, ne s'est pas conformé à la jurisprudence en cours à Bercy, voulant qu'un ministre choisissant un directeur de cabinet lié à une entreprise privée fasse une note pour en informer les directeurs des administrations centrales concernées et les membres de son cabinet. C'est en tout cas ce que suggère l'examen du dossier de la commission de déontologie, qui n'évoque aucune note de cet ordre. C'est précisément, selon le membre de la commission de déontologie interrogé, la raison pour laquelle une attestation de l'ex-ministre a été jugée nécessaire.



En résumé, puisqu'aucune mesure préventive n'a été prise, il a bien fallu que la commission de déontologie s'assure, après coup, que le haut fonctionnaire a respecté les règles déontologiques. Ce qui constitue toutefois, selon notre témoin, une assurance fragile, puisque l'attestation fournie par un ex-ministre au profit de son principal collaborateur ne peut pas être considérée comme véritablement indépendante.

Mais il y a aussi son contenu. L'ex-ministre de l'économie se borne à confirmer que dans ses fonctions de directeur de cabinet auprès de lui, du 5 septembre 2014 au 31 août 2016, Alexis Kohler n'a jamais eu à traiter de questions concernant MSC. « M. Alexis Kohler n'a, d'une manière générale, pas eu à connaître de dossiers relatifs au groupe MSC qui étaient suivis par ses adjoints, M. Julien Denormandie [qui est, depuis, devenu secrétaire d'État auprès du ministre de la cohésion des territoires – ndlr] puis M. Thomas Cazenave », écrit en particulier Emmanuel Macron.

L'ennui est que l'attitude d'Alexis Kohler par la suite amène à s'interroger sur sa prise de distance sur ce dossier. Pourquoi avoir décidé de participer, en tant que directeur financier de MSC, à une réunion à Bercy fin mars 2017 pour discuter du dossier (*voir notre enquête*)? Quelle raison impérative avait-il d'être présent, au risque d'enfreindre les interdits de la commission de déontologie et de rencontrer ses anciens collègues encore membres du cabinet du secrétaire d'État à l'industrie? Car si le cabinet de Christophe Sirugue, étonné par sa présence, s'est enquis de l'avis de la commission de déontologie concernant Alexis Kohler et a veillé à le faire

respecter, le doute subsiste sur l'attitude de ce dernier.

Au-delà, l'attestation soulève deux questions. Emmanuel Macron indique en effet au début de son courrier qu'Alexis Kohler lui « a fait part de son souhait de rejoindre MSC ». Mais quand lui en a-t-il fait part : dans les jours qui précédent le 15 septembre 2016, date de l'attestation d'Emmanuel Macron et de la demande de mise en disponibilité d'Alexis Kohler ? Ou, plus de huit mois plus tôt, aux alentours du 4 janvier 2016, date de l'attestation d'Alexa Amonte Vago ? Dit autrement, Alexis Kohler a-t-il caché pendant plus de huit mois à son ami et ministre qu'il avait une attache avec MSC, dont il allait devenir le directeur financier ? Ou Emmanuel Macron connaissait-il de longue date l'existence de ce contrat de travail, qui semble concomitant à la décision du ministre de l'économie de lancer son mouvement En marche! et de s'engager dans la campagne présidentielle ?

La suite de l'attestation d'Emmanuel Macron soulève les mêmes interrogations. Car l'exministre de l'économie assure que son collaborateur n'a pas eu à connaître des dossiers de MSC, mais il n'évoque à aucun moment les liens familiaux qui lient Alexis Kohler au groupe de transport maritime. Et ce silence naturellement intrigue. Deux hypothèses sont possibles. Première hypothèse : pendant de très longues années, Alexis Kohler, qui est un proche d'Emmanuel Macron, a caché à ce dernier ses liens avec MSC - et l'ex-ministre de l'économie fournit une attestation qui est de bonne foi, même si elle n'éclaire pas totalement la commission de déontologie pour l'avis qu'elle doit rendre. Si cette hypothèse se confirmait, que faut-il alors penser des déclarations d'Alexis Kohler nous assurant qu'il « a notamment toujours informé sa hiérarchie des situations dans lesquelles il aurait pu se trouver en conflit d'intérêts, s'est toujours déporté pour éviter lesdites situations et a toujours respecté les avis de la commission de déontologie »?

Seconde hypothèse: Emmanuel Macron était au contraire parfaitement informé par Alexis Kohler de la nature de ses liens avec MSC, y compris de la promesse d'embauche conclue huit mois plus tôt, et a choisi de ne pas en informer la commission et de couvrir la situation de son plus proche collaborateur, même si son silence ne respecte pas les règles d'information de la commission.

Dans les deux cas de figure, l'affaire Alexis Kohler révèle les curieuses entorses prises par la haute fonction publique en matière de déontologie. Le mensonge, au moins par omission, semble y être d'usage. Et le secrétaire général de l'Élysée a pris le risque d'embarquer le chef de l'État dans l'aventure.



IV) Gérard Collomb indigne la gauche en qualifiant les manifestants de "complices" des casseurs



Gérard Collomb veut que les manifestants "s'opposent aux casseurs" pour ne pas être "complices". (Reuters)

Le ministre de l'Intérieur Gérard Collomb a qualifié la mobilisation des manifestants anti-Macron samedi "d'assez mince" et a jugé que ces derniers pouvaient être "complices" des casseurs en les laissant passer à l'action. Une sortie condamnée par plusieurs responsables de gauche.

Il a pris la parole samedi sur BFMTV alors même que la manifestation n'était pas encore tout à fait terminée. Le ministre de l'Intérieur, Gérard Collomb, a réagi à la mobilisation "finalement assez mince" des anti-Macron et a avancé une explication. Des personnes auraient, selon lui, renoncé à descendre dans la rue par par crainte de "violences". Quant à ceux qui étaient bien présents, le patron de la place Beauvau n'a pas été très tendre avec eux. "Ce qui étonnant, c'est que des black blocs puissent intervenir au milieu d'une foule qui finalement, ne réagit pas. Je crois que si demain on veut garder le droit de manifester, qui est une liberté fondamentale, il faut que les personnes qui veulent exprimer leurs opinions puissent aussi s'opposer aux casseurs et ne pas, par leur passivité, être complices de ce qui se passe", a-t-il lancé.

Pour Olivier Faure, Collomb n'est "pas à la hauteur de ces fonctions"



Le ministre indique donc qu'il aurait aimé voir les manifestants intervenir contre les militants radicaux du black block. Des propos qui ont provoqué l'indignation de nombreux responsables, en particulier de la gauche, dont une partie était présente samedi dans les cortèges. Ainsi, l'exmembre du PS Benoît Hamon - formation à laquelle a aussi longtemps appartenu Gérard Collomb - a jugé samedi soir sur BFMTV "scandaleux que le ministre de l'Intérieur Gérard Collomb mette sur le compte des manifestants le fait qu'il y ait des violences", notamment de blacks blocs que "même les CRS ont parfois du mal à canaliser". "La police doit protéger les manifestants au lieu de nous faire porter la

responsabilité du comportement de quelques-uns, ultra-violents", a poursuivi le chef de file du mouvement Générations.

Le PS a également dénoncé cette position. "Vous imaginez une famille avec une poussette à qui on dit d'aller se battre contre les black blocs? C'est irresponsable. Il n'est pas à la hauteur de ces fonctions", a estimé le premier secrétaire Olivier Faure, invité dimanche du Grand Jury RTL-Le Figaro-LCI.

Une remise en cause "incroyable" du droit de manifester, pour les Insoumis

Les Insoumis de Jean-Luc Mélenchon ont également été nombreux à condamner ces propos "stupéfiants", selon la députée Clémentine Autain. "Il laisse penser qu'on pourrait remettre en cause le droit de manifester..." "Si seulement on avait le droit de révoquer ce ministre Collomb!", a lancé sur Twitter l'élue parisienne Danielle Simonnet, ministre de "dangereux". qualifiant le "Incroyable, Collomb menace tout simplement de supprimer le droit de manifester", a aussi jugé Martine Billard, secrétaire nationale du Parti de gauche. "Effarante et irresponsable déclaration du ministre de l'Interieur qui appelle à des bagarres générales entre manifestants pacifiques et casseurs", a complété l'eurodéputé Younous Omarjee.



Ce n'est pas la première sortie polémique de Gérard Collomb, qui compte de plus en plus de détracteurs. Le ministre de l'Intérieur avait jugé "choquant" la semaine dernière le voile islamique porté par une dirigeante de l'Unef à Paris. Il avait également évoqué les régions "submergées" par les flux de demandeurs d'asile. Le Monde rapportait samedi la multiplication de critiques contre l'ex-socialiste, y compris au sein même de la majorité. Mais Gérard Collomb garde à ce jour la pleine confiance d'Emmanuel Macron.

lejdd.fr



LAPRESSEENREVUE.EU

A Suivre... La Presse en Revue